



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

normes

Question écrite n° 100195

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur l'état des réseaux de distribution d'électricité, notamment sur la remise aux normes actuelles des colonnes montantes dans les immeubles. En 2014, le médiateur de l'énergie avait mis en avant, dans son rapport annuel, cette problématique. Le rapport pointe en effet le refus dans une grande majorité des cas de la prise en charge des travaux pour rénover les colonnes montantes des propriétés, des travaux réseaux facturés à tort à des consommateurs, ou encore des surtensions sur le réseau susceptibles dans certains cas d'endommager les appareils électriques des particuliers. Elle l'interroge pour savoir quelle est la réglementation en vigueur concernant la mise aux normes des colonnes montantes au sein d'une copropriété, et si c'est bien à Enedis, comme le sous-entend le médiateur de l'énergie, de faire ces travaux, ou pour le moins de les prendre en charge financièrement.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100195

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 octobre 2016](#), page 8811

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)